



Chers Clients,

La pandémie Covid-19 est au centre de toutes les préoccupations et la Direction de Apragaz souhaite, au travers de cette note, préciser sa position.

Soyez assurés qu'Apragaz suit en tous points les dernières recommandations gouvernementales du mardi 17 mars 2020 et prend les mesures concrètes et nécessaires pour limiter les risques de contamination de son personnel et de ses clients. Il est ainsi demandé au personnel Apragaz, ainsi qu'à ses clients, de respecter les consignes d'hygiène de l'OMS et de limiter ses activités aux recommandations du gouvernement belge.

### **Concrètement**

Afin de maintenir un service optimal à ses clients, les services proposés par Apragaz sont maintenus dans la mesure où les consignes d'hygiène sont suivies et partagées par le client :

- Les plannings continuent à être assurés par nos employés présents à tour de rôle au bureau ;
- Nos missions de contrôle en Belgique sont maintenues (\*);
- Nos missions à l'étranger sont également maintenues mais dépendent des possibilités et/ou autorisations de voyage ;
- Nos missions de certification en Belgique et à l'étranger sont traitées au cas par cas avec le service concerné (\*\*)

(\*) Il est à noter que les ministères n'ont pas encore pris position sur un éventuel report possible d'échéances contraignantes.

(\*\*) Des règles de 'Force Majeure' sont mises en place pour éviter la perte de la certification.

Seule l'absence pour raison médicale pourrait nous retarder mais nous restons confiants dans les mesures d'hygiène que nous appliquons rigoureusement et que nos clients auront à cœur de respecter pour passer la tempête.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre précision.

Nous restons à votre service.

**APRAGAZ**

Votre organisme de contrôle

+32 2 264 03 60

info@apragaz.com